

Appel en faveur de la gratuité de l'accès à la télévision dans les prisons

jeudi 28 octobre 2010

Depuis une dizaine d'années, plusieurs voix se sont élevées pour demander que soit mis un terme au système de location payante des téléviseurs en prison. Aujourd'hui, le temps est venu de rompre définitivement avec une gestion opaque et injuste, mise en lumière par de nombreux rapports, notamment ceux de la Cour des comptes.

Rendre gratuit l'accès à la télévision dans les établissements pénitentiaires apparaît désormais comme une impérieuse nécessité.

La télévision fait partie de ce « minimum carcéral » qui permet aux détenus de maintenir un lien avec la « société du dehors ». En complément d'activités et de formations, la télévision est un outil de culture et d'information, deux dimensions importantes pour envisager une réinsertion réussie.

Une opportunité historique se présente à nous. En novembre 2011, tous les Français recevront gratuitement 23 chaînes de télévision. Il serait impensable que seules les personnes détenues continuent de se voir refuser cette gratuité.

La privation de liberté, autrement dit la privation d'aller et venir, ne signifie pas la privation de l'ensemble des droits. Dans notre esprit, la mise à disposition à titre gratuit des téléviseurs dans les prisons ne serait pas un cadeau fait aux personnes détenues, mais un pas de plus vers un renforcement de leurs droits.

Jean-Jacques URVOAS
Richard YUNG
ROBIN DES LOIS